

Variété grammatico-féministe : "Madame le Conseiller"

Autor(en): **Noger, Mary**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 611

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

droit de vote actif et passif des femmes. Un comité d'action a été constitué, formé d'hommes et de femmes, qui soutiendra cette démarche. Tout récemment, la loi a admis la présence de femmes dans les commissions scolaires ; il paraît tout naturel qu'elles puissent aussi siéger dans les conseils ecclésiastiques.

Une nouvelle loi sur la taxation des maisons de tolérance en France

On nous informe que la récente loi française modifiant le régime fiscal des spectacles s'applique également aux maisons de tolérance, dont les recettes seront soumises désormais à un impôt spécial. Peut-être certains de nos lecteurs penseront-ils que cette disposition constitue un progrès dans la lutte contre la prostitution, en empêchant les tenanciers de ces horribles établissements de réaliser de trop forts bénéfices ? ce serait là un jugement bien imprudent.

En effet, avant la guerre, le chiffre d'affaires annuels des quelque 1200 maisons existant en France dépassait le milliard de francs (français), et des capitaux importants y étaient investis par des personnages influents qui étaient de ce fait directement intéressés au succès de ces entreprises. Or, comme le produit de cette nouvelle taxe — dont le taux varie de 8,10 et même 18 % selon les localités — sera attribué aux communes et aux bureaux de bienfaisance des localités où elle est perçue — ce que nous estimons immoral au dernier degré ! — il est bien à craindre que les municipalités ne soient encouragées par là à favoriser l'ouverture de nouvelles maisons ! « La tâche, nous écrit-on de la Fédération abolitionniste internationale, sera ainsi rendue plus difficile à ceux qui, en France, forts de l'expérience de la plupart des nations civilisées, travaillent à faire interdire ces lieux de débauche éminemment nuisibles à la famille et à la patrie, et qui constituent une cause permanente de démolition pour ceux qui gagnent leur vie par un travail honnête ».

Notre ravitaillement : légumes et fruits secs

Les paysannes ne sont pas seules à fournir un gros effort pour ravitailler le pays ; il convient de signaler aussi la contribution des citadines qui ont entrepris de sécher des fruits et des légumes pour les mettre à la disposition de la communauté. A Berne, par exemple, le groupe de la mise en valeur des produits des champs, organisé par le service civil du Service complémentaire féminin, a séché, en quatre mois, 34.000 kilos de denrées, dont 10.000 kilos pour l'assistance sociale de la ville. Il a en outre séché les marchandises apportées par 3.000 clientes ; la saison des haricots, du 18 août au 18 septembre, a nécessité la collaboration de douze à soixante aides bénévoles. M. Freimüller, directeur de la police bernoise, a remercié publiquement les femmes de l'aide si utile apportée à l'économie de guerre.

A Genève, ce service du séchage a été entrepris par la Commission d'Economie ménagère, notam-

ment par M^{lle} Nobs et M^{me} Pugat. Il a commencé le 18 septembre, a séché avec un seul four et jusqu'au 20 décembre, 11.500 kilos, dont 4.000 kilos de légumes et 2.000 kilos de fruits pour des familles nécessiteuses, désignées par diverses œuvres d'assistance et par la municipalité. Le travail a été fait par une trentaine d'aides bénévoles qui, par équipes, se relayaient le matin ou l'après-midi.

Il convenait de relever et de louer cette intéressante collaboration des femmes à l'économie de guerre et au ravitaillement du pays. S. F.

Avec les Unions chrétiennes dans l'Orient en guerre

N. D. L. R. — L'incendie en s'étendant dans des régions plus vastes a atteint, là comme ailleurs, des organisations féminines. Parmi elles, c'est surtout l'Y.W.C.A. (Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles) qui a des branches dans la région du Pacifique ; aussi est-ce à ses journaux (notamment à Vaillance) que nous empruntons les renseignements qui suivent et qui ne manquent pas d'intéresser nos lectrices :

« Les Unions chrétiennes de Jeunes Filles ont des centres importants à Singapour, Penang, et

Kuala Lumpur, villes qui sont aujourd'hui occupées ou assiégées. Ce sont des Unions très internationales dans leur composition. A Singapour, plus de 18 nationalités les fréquentent. Elles sont un terrain précieux de rapprochement entre ces nationalités, qui, souvent s'ignorent ou ont de considérables préjugés les unes contre les autres. Elles secondent les Eglises dans leur travail social ; mais ont des membres de toutes les confessions et de toutes les dénominations, et aussi de toutes les religions des pays de l'Orient. Elles collaborent aussi avec les autorités pour le développement de l'hygiène, de l'éducation, de l'instruction des masses illettrées, etc. Il y a des groupes d'éclaircisseurs et de « Petites Ailes ». C'est un centre de vie religieuse et sociale important dans ces communautés si cosmopolites et bigarrées.

Les Unions Chrétiennes des Indes néerlandaises travaillent en étroite collaboration avec les Eglises et les Missions. La grande variété de nationalités et de langues rend le travail difficile, et c'est sous la forme d'une Fédération que ces Unions se groupent. Le centre est à Batavia, et un magazine, des camps sont le lien entre les différents groupes fédérés, que la secrétaire générale Miss Franz, visite dans les différentes îles.

La situation des Unions chrétiennes, comme celle

des Missions, a été rendue difficile par la rupture des contacts avec la Hollande, qui leur donnait un appui moral et financier très important. Le Comité universel a pu les aider financièrement et par la visite de Miss Woodsman en 1941.

Aux îles Philippines, la situation est bien différente. Quoique cet archipel ait plus de sept mille îles, la population est en grande partie malaise et catholique. Les Espagnols qui l'ont dominé pendant plusieurs siècles l'avaient christianisée. Puis les Américains sont venus, leur laissant de plus en plus d'autonomie.

Ce sont des secrétaires américaines qui ont fondé les Unions, avec une élite de femmes des Philippines, vers 1921. On ouvrit d'abord des centres d'éducation physique, puis des cours de toutes espèces pour jeunes étudiantes et employées. Actuellement, outre la grande Union de Manille, il y a un club dans un quartier d'affaires où les employés peuvent venir se récréer et se reposer pendant l'heure de la sieste, prendre leurs repas, loger même. L'Union est un des seuls endroits où viennent des gens de nationalités diverses, hommes et femmes, pour discuter des problèmes qui les touchent, sociaux, religieux, internationaux. Il y a un grand effort accompli par le rapprochement des races et des nations.

Variété grammatico-féministe

« Madame le Conseiller »

Je ne sais quel écrivain d'avant l'autre guerre, dans une boutade restée célèbre, proclamait un jour qu'il ne subsistait de par le monde que trois ou quatre forces de conservation sociale, parmi lesquelles il citait l'Académie Française. Je pensais à cela en lisant la nouvelle que nous donnèrent les journaux de France il y a deux semaines : « L'Académie vient d'être appelée à résoudre un petit problème grammatical. On sait que les femmes siègent désormais dans les assemblées municipales. Comment va-t-on les appeler ? « Madame le Conseiller » ou « Madame le Conseiller » ? Cette question a été posée à l'Académie Française par le directeur des bureaux du Conseil Municipal de Paris. La Commission du dictionnaire a été entendue. Elle a émis l'avis, que l'Académie a fait sien, qu'il faut dire « Madame le Conseiller Municipal ».

Le petit problème grammatical, qui était pourtant des plus simples, a été à notre humble avis, bien mal résolu, car le mot « conseillère » existait déjà dans la langue française. Il ne s'agissait pas d'en créer un nouveau (si donc ! la bonne vieille dame verte du quai Conti n'oserait jamais une chose pareille !) ni de donner droit de cité à un néologisme imposé par l'usage. Le mot est dans tous les dictionnaires de la langue française : consultez donc simplement votre Larousse, messieurs les Académiciens, et vous y trouverez « Conseiller, Conseillère ». Le cas soumis à vos lumières n'était pas si difficile que celui du féminin des mots avocat, docteur, auteur, écrivain, peintre, sculpteur, aviateur, etc., qui n'existent pas au féminin (malgré l'autorité du français usuel) et vous n'oseriez certes pas imiter votre prédécesseur Voltaire, quand il écrivait à Madame d'Épinay « à ma belle philosophe ».

Il faut avoir plus de courage que vous n'en avez d'ordinaire, ô doctes esprits en uniforme, pour admettre qu'à chose ou fonction nouvelle doit correspondre un mot nouveau pour les désigner.

Mais enfin, insistons-nous, le mot « conseillère » existe. Nous comprenons évidemment que les sévères béstiales des académiciens ne puissent déchoir jusqu'à compiler les textes. Qui pourrait se targuer d'en savoir plus long qu'un Immortel ?... Avant de donner un avis, nous, plus modeste, aurions tout simplement consulté notre bon vieux Littré, lequel donne, à côté du substantif masculin « Conseiller » le féminin « conseillère ». Et pour ce mot, il n'admet pas seulement l'acceptation de « celle qui donne conseil » — avec tout un florilège d'exemples tirés des auteurs classiques — mais, dans le deuxième paragraphe, en énumérant les expressions « Membre d'un conseil ou de certains tribunaux, Conseiller d'Etat, Conseiller à la Cour », etc. il n'exclut pas le féminin. Mieux encore : dans le troisième paragraphe il s'occupe en particulier du substantif féminin : « Conseillère, la femme d'un conseiller. Madame la Conseillère » et il cite Boursault, dans ses « Fables d'Esop » (IV, 3) :

« Madame l'avocate est assez téméraire
Pour aller du même air que va la conseillère »

Il cite encore Boursault, qui a employé les expressions « Conseillère à la Cour » et « Présidente à mortier ». Après quoi il dit : « Dans certaines communautés de femmes, conseillères : celles qui composent le conseil de la supérieure ».

Le mot contesté par l'Académie Française en 1942, nous l'avions donc là, donné comme légitime par Littré (1801-1881) et corroboré d'exemples classiques, dans l'acceptation de « membre d'un conseil ». Le directeur des bureaux du Conseil municipal de Paris n'aurait eu qu'à consulter un bon dictionnaire pour avoir un avis autorisé sur la question qui le préoccupait. L'Académie, « conservatoire de la langue » n'a fait que compliquer les choses, poussée par son vif esprit rétrograde et anti-féministe. Ces deux contempteurs du progrès ne se souviennent plus que Christine de Suède, la grande reine savante (qu'ils auraient appelée « roi ») fut reçue officiellement à l'Académie de Richelieu en 1656 ; eux, ils ferment jarochement leurs portes aux femmes, même s'il s'agit d'un grand poète comme la

comtesse de Noailles, même s'il s'agit d'un écrivain au style prestigieux comme Colette. Il est vrai que Molière, Diderot, Rousseau, Baudelaire, Verlaine, Balzac, Flaubert, Stendhal ne furent pas académiciens... Un journaliste disait récemment : « En attribuant l'immortalité, la docte assemblée se trompe plus souvent qu'à son tour : ne nous étonnons pas si elle se trompe également bien souvent en donnant ou en enlevant le droit de cité à un vocable nouveau. Mais la langue vit ! elle n'a que faire de l'ennuyeuse et satisfaisante inertie des quarante conformistes. Au surplus ceux-ci sont immortels, mais non pas infaillibles. A preuve le titre récemment conféré à Georges Duhamel, succédant à André Bellesort dans la charge qu'illustra René Doumic : Duhamel a été nommé par ses collègues « secrétaire perpétuel temporaire ». Que devons-nous penser de cette pérennité éphémère... et de ce charabia ?

Rappelons-nous d'ailleurs, pour comprendre la parole de Victor Hugo : « L'Académie a besoin de pardon », le cas du Duc de Richelieu, élu à l'unanimité en 1720 (et qui battit tous les records en siégeant 68 ans dans l'illustre assemblée) : cet académicien, élu à l'âge de 24 ans, est fameux pour ses nombreuses fautes d'orthographe... Car se tromperait lourdement celui qui croirait que pour être de l'Académie Française il soit indispensable de bien connaître le français ! A côté des pédants enclavés dans le plus strict et jaloux conservatisme, il y a même des « immortels » qui n'ont avec la grammaire (on l'a bien vu lors de la dernière et inénarrable édition !) que de lointains rapports.

Qu'on leur serait reconnaissant, si, partant, ils observaient comme leur fondateur Corneille, « un silence prudent » Car déjà Prosper Mérimée, académicien, le disait à Dumas père : « Nous sommes payés pour dormir, mais non pour ronfler ». Ils seraient bien gentils, les quelques patriarches qui restent sous la Coupole, s'ils se contentaient de dormir, de dormir sur leurs lauriers plus ou moins légitimes ! La langue française ne s'en porterait pas plus mal...

Mary NOGER.



Glané dans la presse...

Les romans sentimentaux

Dans la Coopération (Bâle), Mlle Elisabeth Clerc émet sur ce sujet les réflexions suivantes judicieuses autant qu'amusantes :

Voici une branche de la « sous littérature », inépuisable, florissante elle aussi, autant que les romans policiers, nourrie de tant d'avidités des millions d'être humains sous toutes les latitudes

Ce sont des livres « pour les femmes », comme disait un garçon de onze ans, en parlant des livres que préfèrent sa mère. Pourtant bien des hommes adorent les romans à l'eau de rose. Beaucoup cachent leur goût et inventent des ruses de Sioux pour expliquer la présence entre leurs mains d'un roman de la Bibliothèque de ma fille... Pourquoi un si grand nombre de lectrices et tant de lecteurs se passionnent-ils pour les amours romanesques et invraisemblables d'une belle jeune fille, presque toujours pauvre et orpheline, et d'un duc ou d'un millionnaire, intrigue typique des romans sentimentaux ? Pourquoi n'aiment-ils pas lire autre chose ? Que trouvent-ils dans ces livres ?

Parmi les lectrices de romans sentimentaux, il y

a beaucoup de toutes jeunes filles, de quinze, seize, même de douze, treize et quatorze ans. Elles vont encore à l'école. Aucun roman pour elles n'est plus beau qu'un roman de Dely, de Court-Mahlers, de St-Ange, etc... Pour ces jeunes filles, la vie est encore un pays inconnu auréolé de mystère, riche en belles promesses, radieux d'espoirs. Elles en attendent tout, et peuvent tout en attendre, car leurs rêves n'ont pas encore été détruits par la réalité. Lorsqu'elles lisent ces livres, leur nostalgie inconsciente, celle d'aimer, d'être aimées, appréciées, comprises, prend une forme et une couleur. Dans les péripéties du roman sentimental se réalise leur idéal. La première lecture d'un de ces ouvrages peut apporter le choc d'une révélation. Quelque chose se dévoile qu'elles ne connaissent pas, mais qu'elles pressentaient obscurément : l'amour.

Voici encore un autre cas. Il s'agit d'une lectrice âgée de quarante à cinquante ans. Elle est mariée et s'occupe de son ménage. Ses enfants, déjà grands, ont quitté le foyer familial. Elle aussi ne lit et ne veut lire que des romans sentimentaux. Toute tentative de l'intéresser à autre chose échoue. Pourquoi ? Sa vie est faite. Elle ne lui a pas apporté beaucoup de satisfactions, quelques joies payées de beaucoup de soucis, de désillusions. La lecture des romans sentimentaux n'est pas pour elle, comme pour les toutes jeunes filles au seuil de la vie, la jouissance anticipée de l'avenir, mais au contraire, un palliatif, une compensation. Tout ce qu'elle a rêvé et que la vie ne lui a pas donné, elle le vit maintenant en pensée, en émotions, dans la lecture. Elle est transportée au sein d'un monde factice où ne pénètre rien de la vie banale

et peu enviable de tous les jours. Elle y trouve le repos, la consolation et la force nécessaires pour supporter son sort. « J'aime ces livres, ils me bercent. On oublie ses misères en les lisant, ça vous change », disent ces lectrices en parlant de leurs livres préférés...

...Il existe un élément qui assure fatalement le succès à ces romans. On pourrait appeler cet élément : le thème de la rivalité.

L'héroïne, comme à l'ordinaire parangon de vertu, de talents, de beauté, est la victime des persécutions d'une rivale orgueilleuse, jalouse et dure de cœur. Longtemps, elle souffre de ces vexations. Mais le héros du livre démasque peu à peu la méchante femme qui se voit obligée de quitter la place, couverte de confusion, la rage au cœur du triomphe de son ennemie. C'est là un procédé cher à Dely. Les lectrices et les lecteurs adorent cela, surtout les femmes qui ont été victimes d'une infidélité... et il y en a beaucoup.

Certes, le châtiement satisfait un sentiment primitif de justice que chacun porte en soi. Mais les lectrices ne se mettent-elles pas à la place de l'héroïne ? Ne vivent-elles pas, par substitution, la défaite d'une rivale personnelle, tout en ressentant toutes les délices d'une soif de vengeance enfin assouvie ?

Les moralistes reprochent les romans sentimentaux, qu'ils trouvent faux. Presque tout le monde s'en moque. Mais si on se met à la place de leurs lecteurs, on comprend qu'ils les aiment, car ils font vibrer en eux une corde essentielle : la soif d'aimer et d'être aimé.

Des vêtements à base de bois...

annonce la Lutte Syndicale, qui fournit sur ce pro-

duit de remplacement — qui nous intéresse directement, nous femmes, les renseignements suivants :

...Puisqu'on extrait du bois une sorte de soie (la soie artificielle, appelée plus souvent maintenant « Rayonne » (Réd.) pourquoi ne serait-il pas possible d'en tirer une laine artificielle ? C'est chose faite et ce produit trouve aujourd'hui des emplois de plus en plus nombreux sous le nom de fibreanne...

Des fabriques sont actuellement en voie d'achèvement à Emmenbrücke, Rorschach et Widnau. En mai 1942 ces trois entreprises pourront atteindre leur capacité entière de production, à raison de 20.000 à 25.000 kilos de fibreanne par jour.

La fibreanne est extraite de la cellulose, qui est contenue surtout dans le bois. La cellulose est importée en plaques. Ces dernières sont trempées dans une solution de soude caustique, défilées et effilées ; la cellulose est ensuite mélangée avec le sulfure de carbone. Il en résulte une masse semi-liquide pressée sous forme de minces filaments dans un bain d'acide sulfurique. Au contact de ce dernier, ces fils se durcissent. Purifiés de tout acide par un traitement ultérieur, ils deviennent très souples. A l'issue de ce traitement, la fibreanne a l'aspect de l'ouate ou du coton brut. Elle est alors confiée aux filatures, puis aux entreprises de tissage.

Avant la guerre, nous tendions à considérer la fibreanne comme un succédané tout au plus utilisable lorsque la laine ou le coton font défaut. Nous avions tout simplement oublié qu'aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans le pays qui produit la moitié du coton du monde, la fabrication de la fibreanne a pris un développement inouï au cours de ces der-